

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 47-2025

En date du 9 septembre 2025

Portant sur le nettoyage d'un terrain communal

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 –d'accepter le devis de M. CHRISTIAN NYLAND 149 le Bourg 87440 Marval pour fauchage et enlèvement de foin sur un terrain communal pour un montant de 300.00 euros TTC.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 9 septembre 2025

Pierre HACHIN
Maire

